

Ottawa (Ontario)
Banque de Montréal
144, rue Wellington

VALEUR PATRIMONIALE

La banque de Montréal à Ottawa a été construite entre 1930 et 1932 sur des plans d'Ernest Barott, de Barott et Blackader, architectes à Montréal. L'immeuble a valu à ses architectes la médaille d'or de l'excellence architecturale décernée par l'Institut royal d'architecture du Canada. Il appartient maintenant au ministère des Travaux publics. Voir le rapport 85-30 du BEEFP.

Raison de la désignation

En juin 1986, l'immeuble a été classé à cause de la qualité de son architecture et de sa contribution au caractère de la rue Wellington et de la rue Sparks.

La conception de la banque de Montréal est une expression parfaitement réussie du classicisme modernisé des années 30. Ses pilastres à faible saillie et à arêtes vives et sa corniche simple représentent une version nette et intellectualisée de l'ordre classique; la clarté de sa masse et de son plan révèle la discipline des Beaux-Arts. Son ornementation géométrique trouve son origine dans l'Art déco; les bas-reliefs allégoriques (dus au sculpteur Emil Seiburn), disposés régulièrement autour des façades, entrent dans la recherche d'un vocabulaire ornemental canadien, qui était alors très active et associée surtout à John M. Lyle. L'édifice est solidement présent aussi bien sur la rue Sparks que sur la rue Wellington; une inscription gravée sur la façade de la rue Wellington, face au Parlement, rappelle la longue histoire de la banque.

La plus grande partie du volume intérieur est constituée par un grand hall très remarquable, pratiquement intact et exprimant parfaitement les vertus que les banques voulaient alors se donner.

Éléments caractéristiques

La banque de Montréal est un témoignage de la réussite architecturale canadienne. Cet aspect, quoique subtil, est important pour sa valeur patrimoniale. C'est une oeuvre architecturale respectée dans laquelle tous les éléments obéissent à un ordre global dont ils font partie intégrante. La totalité de ses trois façades visibles, et les principales salles publiques de l'intérieur, sont essentielles à son caractère patrimonial. Il est très vraisemblable que toute modification visible d'un élément de sa conception ne ferait que réduire la valeur de l'ensemble.

C'est en lui gardant sa vocation de banque que l'on peut le mieux servir l'interprétation architecturale et historique de l'immeuble.

1992. 10.01